

**PDALHPD - proposition de cofinancement
des missions de médiation sociale entre les
ménages de nomades sédentarisés et les
services sociaux de polyvalence de secteur
dans le nord, le sud et l'ouest du département**

Rapport n° CP/2017/094

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de cofinancement des missions de médiation sociale entre les ménages de nomades sédentarisés et les services sociaux de polyvalence de secteur dans le nord (Mertzwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Sessenheim) et le sud du département (Muhlbach, Erstein, Saint-Pierre, Barr, Sélestat) pour 2017 à conclure avec l'association AVA Habitat et Nomadisme. Cette proposition de reconduction s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020.

Aux termes du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées adopté par la Conseil Départemental le 2 novembre 2015, sont repérées sur l'ensemble du département environ 450 familles dans une cinquantaine de communes vivant sur 73 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 2007, le Département soutient les missions de médiation sociale d'AVA Habitat et Nomadisme sur le territoire des communes de Mertzwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Sessenheim (nouveau site identifié dans le cadre de la MOUS) et Muhlbach-sur-Bruche, et de l'ARSEA (Association Régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation) sur le périmètre des Communes d'Erstein, Saint-Pierre, Barr et Sélestat, en lien avec les communes concernées.

Les associations AVA Habitat et Nomadisme et ARSEA, fortes de leur expérience d'intervention dans le domaine de l'habitat adapté aux besoins de ces ménages, constituent un relais à la fois culturel et social entre les intervenants sociaux du Département, des Communes, avec les habitants de ces sites.

Les associations AVA et ARSEA proposent des interventions selon les axes suivants :

- assurer une médiation « traductrice de culture » entre les habitants des terrains et les institutions ;
- développer des actions sur les terrains en lien étroit et en proximité avec les populations avec comme première porte d'entrée le logement ;
- étudier la problématique du transport dans l'objectif de favoriser l'assiduité scolaire et d'enrayer l'absentéisme ;
- assurer l'interface entre les familles et les différents intervenants sociaux (Département, CCAS, associations, missions locales, CAF, Pôle Emploi...).

Mise en place en 2007, l'action de médiation sociale a permis des avancées indéniables sur plusieurs sites où les liens entre les services de polyvalence de secteur et les populations y habitant se sont améliorés. Sur les sites du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse, la médiation sociale est complétée par une intervention plus ciblée en matière de lutte contre la précarité énergétique, compte tenu des démarches de rénovation en cours.

En 2016, l'association AVA Habitat et Nomadisme est intervenue pour mener les actions suivantes :

- Pour chacun des sites : organisation de réunion de concertation avec les communes et les Unités Territoriales d'Actions Médico-Sociales pour coordonner les interventions et partager les informations
- A Muhlbach-sur-Bruche :
 - o Intervention sur l'habitat : après un travail de diagnostic et de concertation avec le maire, mise en place de blocs modulaires transformés en salles de bains ;
 - o Scolarité : prise de contact pour améliorer la situation scolaire d'un élève en difficulté au collège ;
 - o Culture : organisation d'un temps d'information-formation sur la culture des gens du voyage pour la mission locale de Molsheim.
- A Mertzwiller :
 - o Intermédiation avec le bailleur DOMIAL pour la réalisation de certains travaux ;
 - o Action Sociale : Reprise des paiements des charges, controversées, par certaines familles
 - o Evolution favorable avec le travail du groupe de femmes : acceptation des travailleurs sociaux, progrès au niveau santé
 - o Progrès au niveau de la scolarité des enfants même si la scolarisation à l'école maternelle reste un sujet sensible
- A Haguenau : pas d'intervention en 2016, les conditions de vie du site du Château Fiat ayant été améliorées

Quant à l'association ARSEA, elle est intervenue pour mener les actions suivantes :

- A Sélestat :
 - o Poursuite du travail partenarial engagé
 - o Poursuite de l'accompagnement d'une famille vers le droit commun et stopper la mesure d'accompagnement dans le cadre de la médiation sociale et habitat
 - o Poursuite de la mise en œuvre du respect des droits et devoirs des locataires

- A Saint Pierre :
 - o Accompagnement individuel vers la nouvelle location et la mise en place de projet personnalisé, dans le respect des termes définis dans le plan d'occupation de la nouvelle construction
 - o Maintien du lien avec les différents partenaires
 - o Préparation et la mise en place du futur projet MOUS.

- A Barr :
 - o Poursuite du travail de partenariat
 - o Accompagnement de proximité vers le respect des droits et devoirs d'un des locataire
 - o Rôle de médiation entre la famille, les différents intervenants, le voisinage, le bailleur et la mairie de Barr
 - o Travail auprès d'un individu pour l'accompagner vers des démarches de soins

- A Erstein
 - o Poursuite du travail de partenariat engagé
 - o Poursuite de l'accompagnement de la famille vers le droit commun
 - o Accompagnement de la famille vers un arrêt de l'accompagnement dans le cadre de la médiation sociale.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre ces interventions en 2017 en attribuant aux 2 opérateurs les subventions de fonctionnement suivantes :

- 41 040 € à l'association ARSEA pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du sud du département ;
- 41 230 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord et de l'ouest du département ;
- 18 620 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la mission de médiation logement sur les sites du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse.

Ces montants sont identiques à ceux des années antérieures. Les commissions territoriale Nord et Sud ont émis respectivement un avis favorable sur ce dossier les 19 janvier et 3 février 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Crédits prévus au BP 2017	Crédits proposés
29051	84 000,00 €	82 270,00 €
24284	200 000,00 €	18 620,00 €

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer

- à l'association AVA habitat et nomadisme une subvention de fonctionnement d'un montant total de 59 850 € au titre de l'année 2017, dont 41 230 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord et de l'ouest du département et 18 620 € pour la mission de médiation logement sur les sites du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse ;

- à l'association ARSEA une subvention de fonctionnement d'un montant total de 41 040 € au titre de l'année 2017 pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du sud du département.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des deux projets de conventions d'attribution de subvention à intervenir respectivement entre le Département et les deux associations précitées.

Elle autorise son président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY